

# COMMENT FAVORISER L'EMERGENCE D'UN PROJET ENR ?

**Colloque sur les énergies renouvelables  
Loire Atlantique**



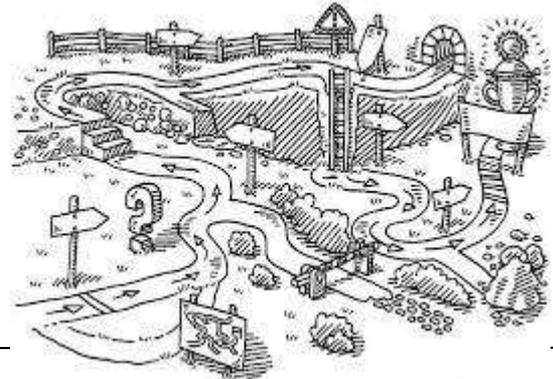
# Des projets de longue haleine...

## Entre la prospection sur un territoire et la concrétisation du projet

Des années peuvent s'écouler...

-La procédure administrative souvent « mise en accusation » pour justifier de délais d'aboutissement des projets

**Quelle réalité ?**



# Des procédures adaptées

**Certains projets ENR nécessitent une procédure « installations classées » (ICPE) :**

- éoliennes
- méthanisation
- déchets de bois ou projets « biomasse »
- hydrogène

**... avec plusieurs procédures possibles suivant le classement du projet**

**D'autres « uniquement » un permis de construire :**

- panneaux photovoltaïques

**+ éventuelle dérogation espèces protégées/ demande au titre de la loi sur l'Eau**  
(l'éolien terrestre étant désormais dispenser de PC pour les éoliennes de plus de 50m)

Cas spécifique de « l'éolien en mer »



# De nombreuses mesures de simplification visant à accélérer l'aboutissement des projets

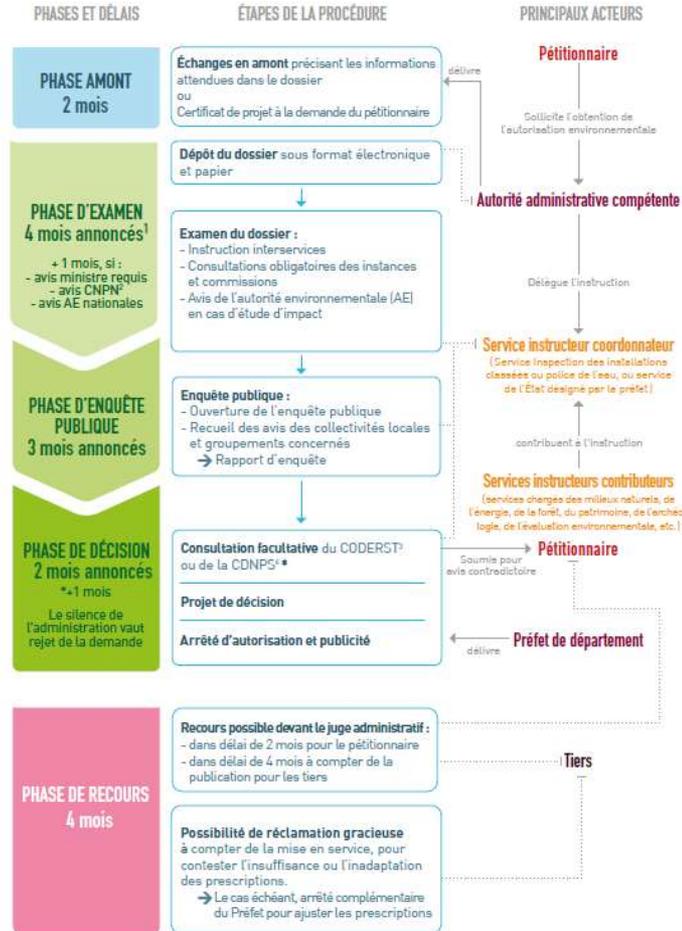
## Regroupement des procédures

- Mise en place de « l'autorisation environnementale » depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017 pour les projets soumis à « étude d'impact » pour certains projets IOTA/ICPE

Objectif :

- **simplification des procédures sans diminuer le niveau de protection environnementale avec fusion des procédures IOTA/ ICPE/dérogations espèces protégées...**
- **une meilleure vision globale de tous les enjeux environnementaux d'un projet ;**
- **une anticipation, une lisibilité et une stabilité juridique accrues pour le porteur de projets**

# LES ÉTAPES ET LES ACTEURS DE LA PROCÉDURE



# Phase officielle d'instruction

## Pour un projet soumis à autorisation environnementale

- Objectif d'une instruction entre 10 et 12 mois

## Motifs principaux de dérapage de délais d'instruction :

- Mise en compatibilité des documents d'Urbanisme
- nouvelles investigations nécessaires (faune/flore)
- phase « contentieuse »



**GUN env.**

guichet unique numérique  
de l'environnement

- **Dématérialisation de certaines procédures**

Avec prévision de dématérialisation mi 2022 des procédures ICPE enregistrement

- **Révision des modalités d'instruction** : introduction du régime « d'enregistrement » pour des activités ENR (exemple : méthanisation)
- **enjeux de visibilité sur les tarifs** : révision des modalités d'appels d'offres – mécanisme de soutien
- **simplification du contentieux sur l'éolien terrestre** : suppression du 1<sup>er</sup> niveau de juridiction

# Une vision intégrée...

**Des enjeux multiples à prendre en compte et des attentes/craintes de plus en plus importantes des populations locales...**

- paysage
- biodiversité
- consommation d'espaces agricoles
- trafic (infrastructures, sécurité..)
- bruits et effets stroboscopiques
- impact sur le voisinage (odeurs), la santé, sur les élevages ...

# Artificialisation des sols

Objectif du zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050 et objectif de diviser de moitié le rythme d'artificialisation d'ici 2030

- non comptabilisation des projets de panneaux « photovoltaïques » dans le calcul **« sous réserves »**
- incitation tarifaire notamment pour s'orienter vers des « terrains dégradés »



# De nombreux outils d'information des populations

## Outils en ligne (hors procédure permis de construire)

- Mise en ligne des dossiers d'enquête publique dont « étude d'impact »
- Mise à disposition de résumés non techniques
- Avis de l'Autorité Environnementale et Enquête publique pour les dossiers soumis à étude d'impact
  - consultation du public pour les dossiers d'enregistrement

=> des outils souvent « critiqués » pour le défaut de concertation malgré respect des procédures réglementaires

=> Concertation nécessaire en amont du projet avec les acteurs du territoire



# Des dispositifs pour bonifier les projets ou améliorer la connaissance des effets induits

Pour chaque filière, des structures pour accompagner la maturité des projets

Des structures d'échanges avec les services de l'État pour échanger sur les projets

- Poles ENR ( Photovoltaïque / éolien...)

À destination des  
exploitants éoliens



DREAL Pays de la Loire

Novembre 2019

## Développer les retours d'expérience et favoriser l'expertise (exemple éolien terrestre) :

- sur la biodiversité : mise à disposition de recommandations à destination des porteurs de projets

### Elevages :

- Mission d'inspection générale ayant permis d'objectiver la problématique en matière de troubles sur les élevage en France et à l'échelle européenne

- Publication à venir de l'avis ANSES d'ici fin d'année sur l'imputabilité des troubles constatés au niveau de 2 élevages voisins du parc éolien des 4 Seigneurs

- Recherche DREAL/ BRGM en cours sur l'effet des fondations des éoliennes sur les courants électromagnétiques dans le sol
- Trans sur Erdre